

Pour plus d'informations, nous vous invitons à nous contacter :



ADPC 89 Section de Chéroy
11, rue de l'Hôtel de Ville
89690 CHEROY
Tél. 03 86 97 76 62

INFORMATIONS SUR LES DIFFERENTES FORMATIONS

Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)

Sauver des vies :

Parmi les détresses qui ne souffrent aucun retard dans la mise en œuvre des gestes de premiers secours, l'arrêt cardio-respiratoire occupe la première place. 80% des arrêts cardio-respiratoires extrahospitaliers sont des troubles du rythme cardiaque. L'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe en cas d'arrêt cardiaque repose sur des gestes simples. De nombreuses études montrent qu'une initiation courte et pratique est de nature à augmenter le taux de survie des victimes.

Depuis 2007, toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur

Programme :

1. Les mécanismes de l'arrêt cardiaque : rappel bref
2. La reconnaissance d'un arrêt cardiaque : théorie et pratique
3. La conduite à tenir devant un arrêt cardiaque (appeler - masser - défibriller) : démonstration pratique.

Techniques pédagogiques mises en œuvre :

La formation à l'utilisation d'un défibrillateur est essentiellement pratique. Elle est basée sur la démonstration pratique assurée par le formateur, suivie de l'apprentissage des gestes par les candidats. En fonction du temps imparti à la formation, il peut être proposé des cas concrets (mise en situation du sauveteur, permettant d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé).

Evaluation :

L'évaluation est réalisée tout au long de la formation. Elle peut donner lieu à la délivrance d'une attestation de formation.

Durée :

1 heure mini - 3h maxi (selon les points complémentaires abordés).

Objectif :

Identifier les signes permettant de reconnaître un arrêt cardiaque.

Réaliser, auprès d'une victime d'un arrêt cardiaque, les gestes permettant d'augmenter les chances de survie (réanimation cardio-pulmonaire).





Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (PSC1)

Cette formation d'une durée de 10h, permettant d'acquérir les gestes de premiers secours, est remplacée depuis l'arrêté du 24 juillet 2007 par une nouvelle formation, de même durée, et nommée :

~~Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS)~~

==> Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)

Cette nouvelle formation, si elle reprend les bases de la formation AFPS, diffère par l'intégration de nouveaux gestes et de nouvelles techniques, comme la mise en place d'un **Défibrillateur Automatique Externe** (appareil permettant la prise en charge précoce des détresses cardiaques, disponible dans les lieux à forte concentration de population : aéroports, gares, centres commerciaux, etc.).

Si vous êtes déjà titulaire de l'AFPS, vous êtes considérés, par équivalence, comme titulaires, du **Certificat de Compétences de Citoyen de Sécurité Civile "Prévention et Secours Civiques de niveau 1"**.

Cependant, la Protection Civile vous invite à venir vous recycler auprès de ses formateurs, afin d'appréhender le nouvel outil qu'est le Défibrillateur Automatique Externe ainsi que les nouveaux gestes de secours.

La formation de base aux premiers secours PSC1 permet d'apprendre et de pratiquer les gestes élémentaires de secourisme permettant d'agir efficacement en attendant l'arrivée des secours organisés.

La formation de base aux premiers secours PSC1 est ouverte à toute personne souhaitant acquérir les connaissances élémentaires de secourisme.



Cette formation est **essentiellement pratique** : face à différentes situations, le moniteur apprend à reconnaître la détresse avant d'enseigner les gestes adéquats.

Puis, dans un deuxième temps, les candidats sont amenés à réaliser eux-mêmes les gestes afin de pouvoir les intégrer correctement.

Enfin, des cas concrets placent les candidats face à différentes situations simulées qu'ils doivent analyser avant de porter secours à la victime.

Cette formation est dispensée en **une ou deux journées** (nombreux cours en week-end).

Elle est validée par la délivrance de **l'Attestation de Formation aux Premiers Secours PREMIER SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1**